

CALENDRIER Prévisionnel France 2021

Pour le moment (au 06/02/2021), il nous est impossible de savoir à ce jour quels concours pourront être ouverts.

Actuellement seuls les concours à huis clos professionnel sont autorisés par le ministère des Sports et la FFE

Nous ne pouvons coupler d'étape MCI à ces concours.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure et espérons que la saison puisse reprendre rapidement.

Les huis clos professionnels sont accessibles uniquement à ceux qui travaillent et tirent leur principal revenu

D'une activité professionnelle dans l'élevage, la valorisation, le commerce de chevaux.

Sont autorisés sur le site de la compétition :

- 1/ Cavaliers sportifs de haut niveau, présentant une attestation justifiant du statut de haut niveau (liste ministérielle).
- 2/ Cavalier en situation professionnelle, présentant : une attestation MSA ou justificatif SIREN avec SIRET et code APE
- 3/ Cavalier avec attestation employeur pour les cavaliers salariés.
- 4/ Soigneurs, présentant une attestation employeur
- 5/ Salariés et bénévoles de l'organisateur de la compétition
- 6/ Officiels de compétition, déclarés sur la DUC

Attention : La licence compétition Pro, n'est pas forcément en corrélation avec l'activité professionnelle de son détenteur.

Communiqué du 01/03/2021

à partir du 01 mars et jusqu'au dimanche 28 mars 2021 inclus, l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages sont suspendus

Communiqué du 15/04/2021

Compte tenu de l'évolution favorable de l'épidémie de Myeloencéphalite - EHV1 (rhinopneumonie) les compétitions nationales et internationales reprennent avec des mesures sanitaires
[Mesures sanitaires FFE - SHF applicables du 12 avril au 30 mai 2021](#)

Les conditions de cette reprise uniquement à huis-clos professionnel s'inscrivent également dans le strict respect des mesures en vigueur dans le cadre de la lutte contre la Covid 19 et suivant les décisions sanitaires pour le sport
[Décisions sanitaires pour le sport à partir du 8 avril 2021](#)

Vue ces conditions sanitaires il nous est difficile de reprendre nos compétitions amateurs du MCI pour le moment

Communiqué du 12/05/2021

Suite aux évolutions favorables, les compétitions nationales amateurs vont pouvoir reprendre dès le 19 mai (sauf aggravation de dernière minute)

Consultez [le tableau des mesures sanitaires pour le sport applicables à partir du 19 mai 2021](#)

Le MCI va donc commencer la saison 2021 à partir du 29 mai, toujours sous certaines conditions sanitaires ; le 30 juin 2021 marquera enfin la fin du couvre-feu. Cette date voit également la fin de la jauge de limitation dans les lieux accueillant du public. Sauf pour les événements de plus de 1000 personnes (en extérieur ou intérieur) dont l'accès sera conditionné à un pass sanitaire,

De ce fait les rencontres Equestres de Beaucaire sont annulées par la mairie.

Nous travaillons dès à présent sur un nouveau calendrier tenant compte de ces modifications

[le protocole de reprise de la compétition applicable à partir du 19 mai 2021](#)